

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CIRCULAIRE N° 164 DU 25-1-1974

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

LE DIRECTEUR GENERALE DES DOUANES

CLT : B-O1

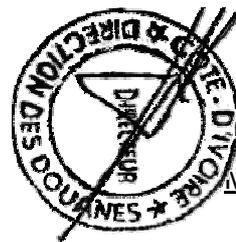
OBJET : Bulletin des
Ajustements

à MM. les Directeurs
Les Sous-Directeurs
Les Chefs de Bureaux
Les Chef et Inspecteurs de Visite
Les Chefs de Section des Ecritures et
D'Entrepôt.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le nouveau Bulletin des Ajustements ayant récemment fait l'objet d'une mise à jour complète reprenant à la fois les taux précédemment accordés aux importateurs et ceux nouvellement déterminés par le Bureau de la Valeur.

Ce Bulletin se substitue aux deux anciens recueils, ainsi qu'aux modificatifs et additifs qui les ont complétés et est applicable immédiatement.

Vous voudrez bien communiquer à la Direction du Service des Enquêtes Douanières tout nouveau courant d'importation afin qu'elle puisse procéder à l'examen des conditions commerciales et déterminer de nouveaux taux d'ajustement de valeur. /-



M.K. ANGOUA

